



## AVIS PUBLIC

### AVIS AUX PERSONNES INTÉRESSÉES USAGE CONDITIONNEL

1. Cet avis public est donné en vertu de l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
2. Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 11 octobre 2022 à 19 h 30, à la salle communautaire Athanase-David (église) située au 2490, rue de l'Église, les membres du conseil devront statuer sur la demande d'usage conditionnel suivante :

**Lot 6 514 776, rue Montreux**

**Dossier :** UC-2022-00073

**Zone :** H-02

**Objet :** Permettre un établissement d'hébergement touristique de type résidence de tourisme conformément au Règlement sur les usages conditionnels 608.

3. Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande d'usage conditionnel, en personne, pendant la séance du conseil municipal.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 26 septembre 2022

(Signé Sophie Charpentier)

---

Sophie Charpentier  
Greffière-trésorière